



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture du Morbihan
Direction des ressources humaines
des moyens et de la logistique
Pôle Finances de l'Etat
Affaire suivie par : Martine Latinier
Tél : 02 97 54 85 66
martine.latinier@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 12 décembre 2014

Madame, Monsieur,

Depuis 2 ans, le Ministère de l'intérieur a engagé une profonde réorganisation de sa fonction financière pour moderniser la chaîne de la dépense.

Une nouvelle étape sera mise en œuvre en 2015 : les dépenses de la Préfecture et des sous-préfectures du Morbihan seront traitées en mode de gestion facturier par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne.

A compter du 1^{er} janvier 2015, vous devrez donc transmettre vos factures à l'adresse suivante :

SERVICE FACTURIER DE BRETAGNE

FAC0000035

Cite administrative

Avenue Janvier

BP 72012

35021 RENNES CEDEX 01

Pour être payée, chaque facture devra impérativement porter les mentions suivantes^{1 et 2} :

Date de facture

Numéro d'identifiant unique de la facture
(limité à 16 caractères)

Raison sociale et adresse
SIRET ou, à défaut, **SIREN**

Montant TTC et HT

Taux de TVA appliqué et montant

ET

**La référence de l'engagement juridique
(Numero d'EJ)**

qui vous a été transmise lors de la passation du marché ou de la commande sur le bon de commande Chorus

Service bénéficiaire de la prestation

(ex : Préfecture du Morbihan/Sous-préfecture de Lorient/Sous-préfecture de Pontivy)

¹ article 242 nonies A de l'annexe II au Code Général des Impôts, en application de l'article 128 du CGI

² le numéro d'E.J Chorus est composé de 10 caractères et commence par 14, 15, 19 ou 22

Parallèlement, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'Etat a également décidé de s'engager dans la **dématérialisation** pour simplifier les procédures.

Il vous est donc proposé désormais d'adresser vos factures par voie électronique et gratuitement en utilisant le portail sécurisé **Chorus factures** : <https://chorus-factures.budget.gouv.fr>

Quelle que soit la taille de votre entreprise, il suffit de vous inscrire en quelques clics sur le portail dédié.

Vous pourrez ensuite, soit saisir directement votre facture, soit la déposer au format pdf .

Ce dispositif vous permettra d'économiser les frais d'impression, d'affranchissement et de stockage de vos factures, de bénéficier d'un délai de paiement plus rapide et de suivre par internet l'état d'avancement de leur traitement.

Vous trouverez, en pièce-jointe, une notice explicative.

Le mode opératoire est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Morbihan à l'adresse suivante :

<http://www.morbihan.gouv.fr/chorus-factures>

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de traitement des factures et vous donne rendez-vous sur <https://chorus-factures.budget.gouv.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Merçi de votre compréhension
et de votre concours actif.*

Le Préfet,

Par délégation,
Le Secrétaire Général


Jean-Marc GALLAND